

D2023-6-4-23

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

00000000

Séance du **Judi 29 Juin 2023**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **34**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **11**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
23 juin 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

10 JUIL. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**

10 JUIL. 2023

3 - Domaine et Patrimoine

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Projet d'Ecole de Production Normande Industrie Textile et de la Mode (EPN.ITM) renommée « Fil en Normandie » – Aménagements et changement de destination d'un bâtiment intercommunal à vocation économique pour la rentrée scolaire 2023-2024

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.


Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

D2023-6-4-23

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				M. Régis PICOT	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT				M. Pascal MARTIN	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY					X

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

M. Lugien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau se caractérise par un tissu économique industriel dynamique et dense reconnu nationalement via sa labellisation Territoire d'industrie. Face au besoin croissant de main d'œuvre qualifiée notamment avec l'arrivée d'entreprises de sous-traitance de la filière du luxe, elle a souhaité développer son offre de formations pour réduire sa dépendance vis-à-vis d'une main d'œuvre exogène délicate à capter et élever son niveau d'attractivité pour retenir et/ou attirer des jeunes sur notre bassin de vie et d'emploi.

C'est pourquoi outre la mise en place d'un Campus Connecté dédié principalement aux étudiants et personnes en reconversion, en lien avec sa prise de compétence Enseignement supérieur en janvier 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau a impulsé une réflexion sur une solution au profit d'autres catégories d'apprenants et notamment les décrocheurs scolaires à partir de 15 ans.

Soutenue par les industriels locaux de la filière textile, les acteurs locaux de l'enseignement, de la formation, de l'orientation et de l'emploi des jeunes, l'Intercom de la Vire au Noireau est ainsi devenue lauréate en novembre 2021 de l'AMI Ecole de production permettant le financement à hauteur de 50 000 €, par la Banque des Territoires, des études de faisabilité du projet d'Ecole de production autour des métiers du textile et de la mode.

Elle a ensuite laissé ce rôle de conduite de projet à une association dédiée, comme l'exige la Fédération nationale des Ecoles de Production, regroupant les acteurs précités. Il s'agit de l'association loi 1901 « *Ecole de Production Normande Industrie Textile et de la Mode* » créée le 7 avril 2022, afin de conduire les études destinées à permettre sa création puis à l'administrer, qui compte l'Intercom de la Vire au Noireau parmi ses membres.

Cette association a finalement statué début 2023 sur la faisabilité de l'Ecole de production dans le bâtiment d'activité tertiaire intercommunal dénommé « ex Cotral/ ex Aux Fringues » situé rue des Drakkars dans la ZI Charles Tellier à Condé-en-Normandie, commune de Condé-sur-Noireau, accueillant la cheffe de projet Etudes et faisabilité de l'Ecole de production à titre gracieux depuis son arrivée en poste le 31 août 2022

Ce site et son aménagement à hauteur de 30 000 euros ont été validés par l'Intercom de la Vire au Noireau lors de la séance du Bureau communautaire du 6 mars 2023. Il est implanté à proximité du lycée Charles Tellier, ce qui permettra de bénéficier d'une certaine synergie avec celui-ci et ses équipements tels que le restaurant scolaire.

A noter la présence d'une activité économique dans un bureau adjacent à l'école dans le bâtiment, qui en sera isolée pour le projet d'ouverture à la rentrée scolaire 2023-2024 prévue le 9 octobre.

Considérant l'intérêt pour notre EPCI de participer à la poursuite d'un projet qu'elle a initié au titre de sa compétence développement économique et suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 14 juin 2023, et des Bureaux communautaires réunis les 06 mars et 12 juin 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver le projet d'école de production dans le bâtiment d'activité « Ex Cotral-Ex Aux Fringues » situé ZI Charles Tellier à Condé-en-Normandie, commune de Condé-sur-Noireau, accueillant la cheffe de projet Etudes et faisabilité de l'Ecole de production depuis le 31 août 2022
- Approuver le changement de destination partiel pour environ 370 m² dédiés au projet sur les 440 m² au sol du rez-de-chaussée de ce bâtiment intercommunal, ainsi que les aménagements nécessaires à son ouverture à la rentrée 2023-2024
- Autoriser M. le Président à déposer un permis de construire pour mener à bien les aménagements nécessaires et à signer tous les documents relatifs au permis de construire et au projet d'école.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

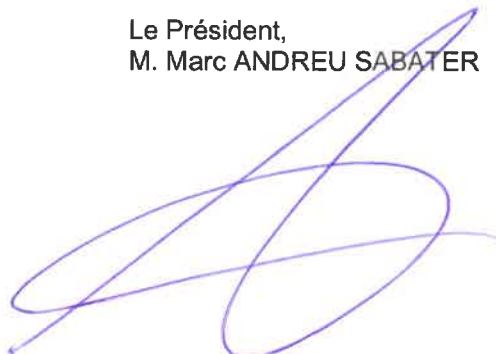
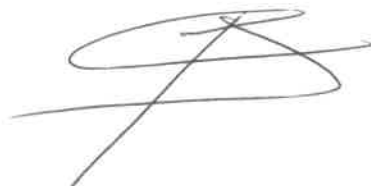
Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

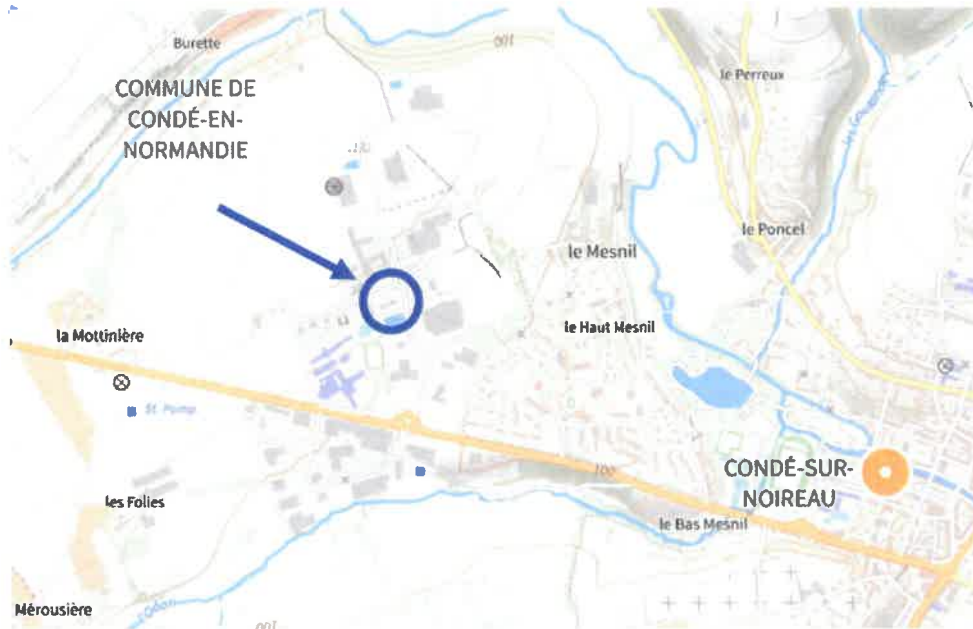
Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



BATIMENT TERTIAIRE INTERCOMMUNAL



BATIMENT AVANT TRAVAUX



ANNEXE A LA DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20230629-D2023-6-4-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 10/07/2023